

Communication municipale au Conseil communal N° 684 / 2024

Séance du 25 mars 2024

Bilan des mesures d'économie d'énergie au sein de la Commune en 2023

Lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2022, dans un contexte de risque de crise énergétique, la Municipalité informait l'Organe délibérant des mesures prises en matière d'économies d'énergie par le biais de la réponse apportée au postulat du Conseiller Kilian Duggan « *Economies d'énergie, à Lutry aussi !* ».

Pour rappel, à la suite des premières annonces du Conseil fédéral à fin août 2022, la Municipalité a décidé de mettre sur pied une Task force « crise énergétique » qui a organisé une première séance le 22 septembre 2022. Cette entité, composée de la Municipalité, des Chefs de Service, du responsable informatique et d'un représentant de Police Lavaux, s'est réunie à cinq reprises pour déterminer un corpus de mesures à mettre en œuvre à court et moyen terme, sur la base des prescriptions cantonales et fédérales en la matière. Elle s'est notamment penchée sur l'application des recommandations en matière d'économie d'énergie émises par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), tout en les adaptant à la situation de la Commune.

Cette Task force a suspendu ses travaux début 2023 une fois les mesures définies mises en œuvre et les analyses et prévisions des Autorités fédérales et cantonales concluant en une normalisation de la situation en matière d'approvisionnement énergétique.

Afin de tirer un bilan des mesures adoptées, la Municipalité vous communique les données chiffrées en matière d'économies d'énergie dans le cadre des 10 démarches au potentiel le plus prometteur, dont les résultats sont calculables et sur lesquelles la Commune dispose d'une influence directe, ceci sur la base d'une comparaison des relevés 2022 et 2023.



N°	Lieu/Type d'infrastructure	Type de mesure	Opérationnalisation	Economie d'énergie réalisée en 2023
1	Locaux communaux Bureaux, écoles	Extinction des lumières.	Extinction des lumières en cas d'absence momentanée et en fin de journée dans les bureaux et locaux communaux (cafeteria, WC, etc.). Affiner les réglages de durée d'allumage des lumières sous détecteur.	Réduction de la consommation d'énergie électrique de 17'058 kWh, soit 3 % (calculé sur 14 bâtiments appartenant à la Commune).
2	Locaux communaux Bureaux, écoles	Extinction complète des ordinateurs.	Extinction systématique des équipements électroniques (postes de travail, écrans, etc.) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent en fin de journée. Mise en veille automatique des PC et écrans. Extinction des imprimantes dès 18h30 et le week-end. Interruption du réseau Wi-Fi public entre 00h00 et 07h00.	
5	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Remplacement des luminaires.	Adaptation et/ou remplacement systématique des ampoules et néons par des équivalents à technologie LED si possible. Adaptation des luminaires pour permettre l'installation d'ampoules LED.	
7	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Limitation des installations fortement consommatrices d'énergie.	Limitation ou suppression de l'usage des installations gourmandes en énergie (ascenseurs, luminaires, chauffages d'appoint, machines à café personnelles, etc.).	
3	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Baisse de la température du chauffage.	Température à 20°C dans les bâtiments administratifs et écoles, réduite à environ 17°C pour les salles de sport et le Temple et 15°C dans les espaces qui ne sont pas (régulièrement) occupés, comme les bureaux vides, salles de conférence et autres halls d'entrée. Les garages et hangars ne sont pas chauffés. Abaissement ou coupure du chauffage durant la nuit, le week-end ou en cas d'absence prolongée du bureau. Aération des bureaux 5 min. le matin et 5 min. l'après-midi et proscrire les fenêtres laissées longuement ouvertes. Les stores sont abaissés pendant la nuit dans les bâtiments équipés. Purge des radiateurs pour en optimiser le fonctionnement.	Réduction de la consommation d'énergie thermique de 353'313 kWh, soit 13 % (calculée sur 20 bâtiments appartenant à la Commune, corrigé degrés-jours).



4	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Formation / diffusion de bonnes pratiques.	Formation des concierges en matière de bonne gestion des unités de production de chaleur dans les bâtiments dont ils ont la charge.	
6	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Limitation de l'eau chaude ainsi qu'un contrôle du débit des lavabos.	Réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et diminution de la température des chauffe-eau à 60°C.	
8	Eclairage public Luminaires	Réduction de l'éclairage public et ornemental.	Extinction des éclairages publics, sous réserve des impératifs techniques, de minuit à 05h00 dès fin novembre 2022, sauf passages piétons sur les routes cantonales et la route de Lavaux, parkings souterrains, passages sous voies pour des raisons de sécurité. Extinction de l'éclairage ornemental du Temple et du Château de 22h00 à 05h00.	Réduction de la consommation d'énergie électrique de 129'835 KWh, soit 40 %.
9	Eclairage public Illuminations de Noël	Limitation des éclairages de Noël.	Suppression des éclairages de Noël, sauf cinq grands sapins de plus de 4 mètres, décorations fontaines, étoile filante du Port communal. Extinction dès 00h00 et exploitation limitée à la période 1 ^{er} décembre à début janvier.	Réduction de la consommation d'énergie électrique d'environ 1'000 kWh.
13	Infrastructures publiques Patinoire foraine et buvette	Optimisation de l'exploitation de la patinoire foraine et buvette	Nouvelles modalités d'entretien de la surface et de génération du froid à un niveau minimal (env. 20 % d'économies d'énergie). Diminution du chauffage de la buvette par l'exploitant. Réduction de la durée d'exploitation de deux semaines (env. 10 % d'économies d'énergie). Arrêt de l'infrastructure en cas de détérioration du contexte énergétique. Mise en place de panneaux solaires sur la buvette.	Réduction de la consommation d'énergie électrique de 5'673 kWh pour la patinoire, soit 19.3 %, et 5'184 kWh pour la buvette, soit 40.1 %.



Au vu de ce qui précède, les 10 mesures au potentiel le plus prometteur ont permis de réaliser en 2023 une réduction totale de consommation énergétique (électrique et thermique) au sein de la Commune de l'ordre de 512'063 kWh par rapport à 2022. La plupart des démarches mises en œuvre ont pour vocation à être pérennisées, voire même encore optimisées lorsque cela sera possible.

Le syndic
Charles Monod

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 18 mars 2024.